



Direction générale de la Santé

Paris, le 18 juin 2017

Communiqué de presse

Vague de chaleur dans plusieurs régions : Activation de la plate-forme téléphonique **0800 06 66 66**

Alors que Météo France prévoit une forte hausse des températures pour les jours à venir, la Direction générale de la santé a décidé d'activer la plateforme téléphonique d'information « Canicule ». Cette plate-forme téléphonique, accessible au **0800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h) permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles. Comme prévu par le plan national canicule 2017, les autorités sanitaires nationales et régionales surveillent la situation heure par heure.

Météo France prévoit, à partir de demain et dans les prochains jours, une vague de chaleur qui touchera la majeure partie du territoire. Ce lundi, 13 départements seront en vigilance orange (Vendée, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne, Charentes, Charente-Maritime, Haute-Vienne, Gironde, Landes, Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Paris et la petite couronne). Des vigilances jaunes sont, par ailleurs, prévues dans de nombreux départements des régions Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Pays-de-la Loire, Ile-de-France, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté. Ces températures élevées, qui baisseront peu pendant la nuit, pourraient perdurer toute la semaine.

Alors que des actions locales d'information et de communication sur les mesures préventives à destination des publics sont d'ores et déjà mises en œuvre depuis le 1^{er} juin, les autorités sanitaires ont alerté les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap afin qu'ils renforcent la prévention sur les risques sanitaires liés à la chaleur. Par ailleurs, la Direction générale de la santé rappelle le rôle fondamental des associations, lesquelles appuient les autorités locales sur le terrain pour permettre l'assistance aux personnes en situation de précarité, personnes isolées et personnes à risque.

En plus de l'ouverture de la plate-forme téléphonique d'information « canicule » accessible au **0800 06 66 66**, la Direction générale de la santé rappelle que des conseils simples permettent de protéger sa santé, en particulier pour les personnes les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, parents de jeunes enfants...) :

- **Buvez** régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;

- **Rafrâchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- **Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;**
- **Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) ;
- **Maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- **Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles** à vos proches et, dès que nécessaire, **osez** demander de l'aide ;
- **Si nécessaire, demandez conseil à votre médecin traitant**, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Alors que 3 jeunes personnes, pourtant en bonne santé, sont décédées pendant une activité physique le week-end dernier, il convient également d'insister sur la nécessité d'éviter les efforts physiques pendant les vagues de chaleur, en particulier aux heures les plus chaudes de la journée.

Enfin, en vue de la semaine de travail à venir, il est rappelé que les employeurs sont tenus de **prendre, de manière pérenne, les mesures visant à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs de leurs établissements** (aménagement d'horaires, limitation ou report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé de leurs travailleurs : port de charge, exposition au soleil aux heures les plus chaudes, etc.)

Les conseils de prévention, ainsi que les outils élaborés par le ministère chargé de la santé et l'Agence nationale de santé publique (ANSP) figurent sur les sites Internet du ministère et de l'Agence. Vous pouvez consulter en particulier les pages suivantes :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule> & http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-comprendre.asp

Contact presse :

Direction générale de la Santé : 01 40 56 42 43 - presse-dgs@sante.gouv.fr